

<https://www.fenvac.org/tragedie-de-saint-laurent-de-la>



**TRAGEDIE DE
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE : MISE EN PLACE D'UN
COMITE LOCAL D'AIDE AUX
VICTIMES**

Date de mise en ligne : mercredi 8 février 2023

- Revue de presse -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Pour accompagner les victimes et sinistrés de l'explosion et de l'incendie survenus le 14 février 2022 à Saint-Laurent-de-la-Salanque, Étienne Stoskopf, préfet des Pyrénées-Orientales et Jean-David Cavaillé, procureur de la République de Perpignan ont décidé de la mise en place d'un comité local d'aide aux victimes (CLAV).

L'État se mobilise pour apporter aux victimes la meilleure prise en charge possible.

Ainsi, ce comité, qui se réunira en format plénier dès lundi 21 février 2022, vise à coordonner les dispositifs locaux d'aide aux victimes notamment pour l'information et l'indemnisation, leur prise en charge juridique et sociale et leur accompagnement dans leurs démarches administratives.

Cette instance regroupe les services et opérateurs de l'État, les organismes locaux d'assurance-maladie et de prestations familiales, le bâtonnier de l'ordre des avocats, la présidente du conseil départemental de l'accès au droit, la présidente du Conseil départemental, les représentants des instances judiciaires, des collectivités territoriales, des compagnies d'assurance et des associations d'aide aux victimes locales conventionnées (ADAVIP 66, FENVAC).

Le CLAV s'appuie sur un comité de pilotage plus restreint dit « CLAV technique » chargé du suivi des situations individuelles des victimes et des familles de victimes.

Post-scriptum :

Article rédigé et publié par L'indépendant